

Rythmes scolaires : Ne Peillon pas !

Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, a fait des rythmes scolaires dans le premier degré le point central de sa « refondation » de l'école. La semaine d'école passerait à 4 jours et demi en y ajoutant le mercredi matin. Pour maintenir un temps de classe de 24h pour les élèves, deux « solutions » : soit augmenter la pause de midi et terminer l'école à 16h30, soit terminer plus tôt et assurer la prise en charge par les mairies jusqu'à 16h30. Cette réforme est présentée comme étant dans l'intérêt des élèves mais :

- En réalité, les journées à l'école seront toujours aussi longues, avec une demi-journée en plus même si une partie se fera dans le cadre d'activités périscolaires. Des activités périscolaires destinées à remplacer le temps d'école – jusque-là gratuit – qui pourront être facturées aux familles !
- Pour éviter aux mairies de « trop » embaucher, la ministre des sports a décidé d'augmenter le taux d'encadrement par les animateurs pour les activités périscolaires : le seuil actuel, qui est d'un adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et un pour 14 au-delà de 6 ans, passera à 1 pour 14 et 1 pour 18. Quelle qualité des activités avec autant d'enfants ? Cela empêche aussi d'emmener les enfants en sortie scolaire...
- Enfin, l'égalité ne sera pas assurée partout : les mairies n'auront pas toutes les mêmes moyens pour mettre en œuvre les activités périscolaires.

Cette réforme n'allège donc pas la semaine des élèves, crée des inégalités entre les villes (prix et qualité des activités périscolaires), et alourdit le travail des personnels de l'éducation et de l'animation. Pourtant, le décret sur les rythmes scolaires a été publié le 26 janvier malgré le vote défavorable des instances de l'éducation et la mobilisation des personnels qui a démarré très fort au mois de janvier.

Au-delà de la question des rythmes scolaires, le projet de loi d'orientation présenté par Vincent Peillon en conseil des ministres le 23 janvier n'offre pas les garanties nécessaires, à une amélioration réelle des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves :

- Les véritables créations de postes (6770) restent très en-dessous des besoins après les 80000 postes supprimés depuis 5 ans et avec l'augmentation actuelle du nombre d'élèves. Le nombre d'élèves par classe va nécessairement continuer à augmenter, les groupes restreints et l'aide spécialisée aux enfants en difficultés sont menacés de disparaître.
- Les projets de décentralisation (école maternelle et primaire, orientation scolaire, enseignement professionnel) constituent une rupture dans l'égalité d'accès à l'éducation dans les territoires, égalité dont doit être garant le service public.

Après des années de destruction du service public d'éducation, on est donc bien loin de la véritable « refondation » qu'attendent pourtant l'Union Syndicale Solidaires, sa fédération SUD Éducation et les personnels. C'est pour toutes ces raisons, et non par un « corporatisme » brandi par certains, que l'Union Syndicale Solidaires soutient l'appel unitaire des fédérations de l'éducation, dont SUD Éducation, à la grève le 12 février prochain.

Unions Syndicale Solidaires, 144 Bld de la Villette, 75019 Paris

Tél. : 01.58.39.30.20

Fax : 01.43.67.62.14

contact@solidaires.org

www.solidaires.org